



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autonomie

Question écrite n° 97897

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Dans un récent rapport, les magistrats de la Cour des comptes indiquent que l'organisation du maintien à domicile est à améliorer et que les aides nécessaires sont à mieux cibler. Pour cela ils préconisent de simplifier et de rationaliser les qualifications et les diplômes des intervenants à domicile. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97897

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juillet 2016](#), page 6786

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)